



RCS : TOULOUSE
Code greffe : 3102

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de TOULOUSE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2012 B 02314
Numéro SIREN : 752 482 810
Nom ou dénomination : 16 INTERIM SUBSTITUTE RH

Ce dépôt a été enregistré le 22/05/2014 sous le numéro de dépôt A2014/007975

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
.....
TOULOUSE



1780435

Dénomination : 16 INTERIM SUBSTITUTE RH
Adresse : 2-4 avenue André-marie Ampère Centre Commercial du
Perget, Immeuble Agora 31770 Colomiers -FRANCE-

n° de gestion : 2012B02314
n° d'identification : 752 482 810

n° de dépôt : A2014/007975
Date du dépôt : 22/05/2014

Pièce : Extrait de procès-verbal d'assemblée générale
ordinaire du 13/05/2014



1780435

globe

Déposé au greffe du tribunal de commerce
de Toulouse le

22 MAI 2014

16 INTERIM SUBSTITUTE RH
Société par actions simplifiée au capital de 9 000 euros
Siège social : Centre commercial du Perget - Immeuble Agora
2-4 avenue André-Marie Ampère, 31770 COLOMIERS
752 482 810 RCS TOULOUSE

enregistré sous le numéro : 7975
N° de gestion

2012 B 2314

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 13 MAI 2014**

L'an deux mille quatorze,
Le 13 Mai,
A 14 heures,

Les associés de la société 16 INTERIM SUBSTITUTE RH se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au Cabinet Juridique Couturier – C.J.C. – Société d'Avocats sis Central Parc II Bât B 1^{er} étage 9 Avenue Parmentier 31200 TOULOUSE, sur convocation faite par le Président à chaque associé.

Il a été établi une feuille de présence qui a été élargée par chaque associé participant à l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Laurent BRENNAN, en sa qualité de Président de la Société.

Monsieur Olivier DE REDON est désigné comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents ou ayant donné pouvoir possèdent 300 actions sur les 300 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport du Président,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du Président,
- Nomination d'un Commissaire aux Comptes titulaire et d'un Commissaire aux Comptes suppléant en application de l'alinéa 2 de l'article L. 227-9-1 du Code de commerce,
[...]
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport du Président.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir constaté que la Société dépassait à la clôture de l'exercice clos le 31 août 2013 deux des trois seuils légaux et réglementaires imposant la désignation d'un Commissaire aux Comptes titulaire et d'un Commissaire aux Comptes suppléant, décide de nommer :

- **Monsieur Jean-Claude ONNO**, Commissaire aux Comptes, domicilié 23 Allée du Rouergue 31770 COLOMIERS, en qualité de **Commissaire aux Comptes titulaire**,

- **Monsieur Michel DURAND**, Commissaire aux Comptes, domicilié 19 Allée du Rouergue 31770 COLOMIERS, en qualité de **Commissaire aux Comptes suppléant**,

pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 Août 2019.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Monsieur Jean-Claude ONNO et Monsieur Michel DURAND ont fait savoir à l'avance qu'ils acceptaient le mandat qui viendrait à leur être confié et ont déclaré satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice dudit mandat.

[...]

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Extrait certifié conforme à l'original

Le 13 Mai 2014

Le Président

M. Laurent BRENNAN

Certifié conforme

